

BULLETIN MUNICIPAL

Commune de SERRIGNY EN BRESSE



Edition 2021

Sommaire

1.	LA PAGE DU MAIRE	4
2.	L'EQUIPE MUNICIPALE	5
3.	L'ETAT CIVIL 2021	6
4.	LE BUDGET DE L'EXERCICE 2021	7
5.	LES REALISATIONS 2021	8
5.1	Site Internet et application	8
5.2	Eglise et cimetière	8
5.3	Routes et dessertes	8
5.4	Logements communaux	8
5.5	Arrêt de bus	8
5.6	Parcs éoliens	8
6.	LES PROJETS 2022	9
6.1	Enfouissement des lignes / Fibre / Chemin piétonnier rue du Bourg	9
6.2	Réfection chemin du Platot	9
6.3	Boiseries	9
6.4	Eclairage parking	9
6.5	Journée des talents	9
7.	LES INFORMATIONS UTILES	10
7.1	La Mairie :	10
7.2	La CCBR 71	10
7.3	Les conseillers départementaux du canton de Pierre de Bresse:	10
7.4	Les écoles :	11
7.5	Déchetterie :	12
8.	DIVERS	15
8.1	Cérémonie du 11 novembre	15
8.2	Location salle des fêtes	15
8.3	Recensement	15
8.4	Inscription sur les listes électorales	15
8.5	Carte d'identité et passeport	15
8.6	Autorisations d'urbanisme	16
9.	LES RAPPELS A LA POPULATION	18
9.1	Le bruit :	18
9.2	L'entretien des haies, arbres, arbustes... :	18
9.3	L'entretien des fossés par broyage	18
9.4	La surveillance des animaux domestiques :	19
9.5	Dépôt d'ordures du cimetière :	19
9.6	Point propre : lieu de tri (verres, plastiques, fers, cartons et emballages)	19
9.7	Le brûlage des déchets végétaux :	20
10.	LES ENTREPRISES	21
11.	LES PAGES DU CCAS	23
11.1	« Colis » de Noël	23
11.2	Fête de Noël	23
11.3	Anniversaire	24
12.	LES PAGES DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SERRIGNY (1950 – 1961)	25
13.	LES PAGES DE LA CHASSE COMMUNALE	30
14.	LE BULLETIN DE LA CCBR71	32

1. LA PAGE DU MAIRE

Cher(e)s Administré(e)s,

L'équipe municipale et moi-même sommes heureux de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2022, ainsi qu'à vos familles et vos proches.

Que cette année soit synonyme de bonheur et de réussite, aussi bien personnelle que professionnelle.

Alors que l'année 2021 s'achève avec un sentiment d'une année éprouvante tout comme l'a été l'année 2020, nous espérons vivement que l'année 2022 soit plus dynamique, plus libre et plus heureuse.

Malheureusement, dans ce contexte de pandémie COVID-19, je n'aurai pas la chance encore cette année, de vous exprimer mes vœux de vive voix et de partager ensemble le verre de l'amitié.

Je tiens à rappeler qu'il est vraiment indispensable, pour le bien de tous, de respecter les consignes sanitaires et les gestes barrières pour éradiquer cette pandémie.

Je souhaite toutefois adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie mais également à tous les professionnels de la santé et aux acteurs de la solidarité.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Malgré cette épreuve, l'équipe municipale et moi-même allons poursuivre nos actions pour améliorer votre quotidien et restons à votre écoute.

Comme annoncé dans notre programme, cette année 2022 « verra » la création et l'aménagement d'un cheminement piétonnier « Rue du Bourg », afin de sécuriser au maximum les piétons qui empruntent à pied ce tronçon de la commune traversé par de nombreux véhicules. Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques seront réalisés en parallèle à ce chantier.

Quelques perturbations de circulation pourront être plus ou moins gênantes pendant la durée des travaux. Je vous remercie par avance de votre compréhension.

Belle et heureuse année 2022 à toutes et à tous.

J'espère que ce bulletin 2021 vous apportera tous les renseignements nécessaires jusqu'à sa prochaine parution et qu'il vous sera agréable à lire.

Votre Maire
Samuel ROSSIGNOL

2. L'EQUIPE MUNICIPALE

ROSSIGNOL Samuel - Maire

48 ans - 1 enfant - Cadre Acheteur Industriel



PRUDENT Magali - 1^{ère} Adjointe

42 ans - 1 enfant - Accompagnante d'enfants Handicapés



LOUSTAU Pierre - 2^{ème} Adjoint

45 ans - 3 enfants - Chargé d'affaires GRDF



BAZIARD Sandrine - Conseillère

49 ans - 2 enfants - Assistante Maternelle



DESBROSSE Teddy - Conseiller

40 ans - 2 enfants - Encadrant Technique



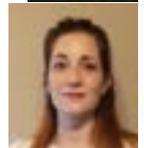
GY Sébastien - Conseiller

36 ans - 1 enfant - Dépanneur Pneus Industriels



KAUCHE Claire - Conseillère

34 ans - 3 enfants - Aide-soignante



MOREY Michel - Conseiller

63 ans - 2 enfants - Retraité Responsable Boucherie



POULENARD Cécile - Conseillère

42 ans - 2 enfants - Recherche Vie scolaire



RICHARD Hélène - Conseillère

41 ans - 2 enfants - Assistante de Direction



VIOLOT Maxime - Conseiller

33 ans - 2 enfants - Chef d'exploitation Agricole



3. L'ETAT CIVIL 2021

NAISSANCES

8 décembre 2021 : Mathis GERARD, de Anne-Lise et Florian GERARD

23 décembre 2021 : Nino DEPLAGNE, de Manon DUMONTEL et Steven DEPLAGNE

FELICITATIONS

MARIAGE

Néant

DECES

5 juin 2021 : Bernard PUSSET

REGRETS

4. LE BUDGET DE L'EXERCICE 2021

BUDGET COMMUNAL SYNTHETIQUE DE SERRIGNY

Les pages comptables peuvent être consultées en mairie.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : charges à caractère général comme l'électricité, le téléphone, les assurances, les taxes foncières, location matériel (photocopieur, ordinateur et sauvegarde), les abonnements divers, les frais de fonctionnement et transports (écoles), les entretiens des bâtiments, de voirie (tontes entretien cimetière, curage de fossés, ...), les charges de personnel et de gestion courantes (salaires et cotisations versées aux divers organismes), indemnités des élus et cotisations versées aux caisses de retraite, subventions versées aux diverses associations et aux coopératives scolaires, ...

TOTAL REALISE : 129 224.60 €

RECETTES : redevances d'occupation du domaine public, pylônes électriques, impôts et taxes reversés à la Commune, récupération TVA sur certains travaux de fonctionnement, dotations et participations diverses, locations salle des fêtes et logements communaux.

TOTAL REALISE : 113 815.10 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : pose d'un portail au cimetière (entrée latérale), rénovation thermique dans les maisons communales (remplacement des chaudières et des portes de service), mise en place d'une fermeture et ouverture automatique des portes de l'église, achat d'une armoire-coffre pour la mairie.

TOTAL REALISE : 25 390.59 €

RECETTES : subvention sur les travaux de réhabilitation du logement de l'ancienne Cure (solde) et sur les travaux de rénovation thermique (remplacement des chaudières et des portes de service dans les maisons communales), récupération TVA sur travaux d'investissement.

TOTAL REALISE : 216 582.39 €

5. LES REALISATIONS 2021

5.1 Site Internet et application

Le site Internet de la commune a été créé :

<https://serrignyenbresse.fr>

Pour compléter notre communication, nous nous sommes abonnés à l'application **ILLIWAP** pour informer les habitants en temps et en heure.

5.2 Eglise et cimetière

Afin que l'église soit accessible en journée, un système de verrouillage à électro-aimants avec programmateur, ouvrant les portes automatiquement à 8h et verrouillant à 18h a été mis en place.

De plus, un éclairage et un système de fermeture ont été installés dans les deux pièces latérales de l'entrée.

Enfin, le portail latéral du cimetière a été remplacé sur le modèle du portail principal.

5.3 Routes et dessertes

Un point à temps a été réalisé chemin de Rothey ainsi qu'un enduit chemin de la Cottière (travaux réalisés par la CCBR 71).

L'empierrement des dessertes a été effectué le 5 juin dernier par les membres du conseil municipal, en coopération avec les deux associations de chasse de la commune.

5.4 Logements communaux

L'isolation des maisons communales a été améliorée.

- 4 maisons ont bénéficié de l'isolation des combles par projection de laine minérale
- 3 d'entre elles ont, de plus, vu le remplacement de leur porte de service par une porte isolante et étanche, l'isolation du mur entre le logement et le garage ainsi que le remplacement des chaudières par des chaudières gaz à condensation.

5.5 Arrêt de bus

A la demande de plusieurs familles, le « service des transports » de la Région a été contacté afin d'obtenir un arrêt de bus supplémentaire au bourg. Cette demande a été accordée et le nouvel arrêt est entré en service le 1^{er} septembre 2021.

5.6 Parcs éoliens

Suite au résultat du sondage concernant la création de parcs éoliens sur notre commune (forêt du Velard et forêt de Truchy) et au vote du Conseil, nous avons informé les sociétés que nous ne souhaitons pas poursuivre les projets en étude. Le préfet a été informé de notre refus.

6. LES PROJETS 2022

Vous trouverez ci-dessous une liste de projets en cours qui seront menés sur l'année 2022. Tous ces projets sont déjà bien avancés et chiffrés pour les intégrer dans notre budget.

6.1 Enfouissement des lignes / Fibre / Chemin piétonnier rue du Bourg

Le projet déjà initié l'année dernière continue d'évoluer et devrait débiter au premier trimestre 2022.

Nous travaillons avec le SYDESL, le CIRCET et le département de Saône et Loire sur ce dossier afin de réaliser un projet commun « rue du Bourg » dans le but d'enfourer tous les réseaux (téléphoniques et électriques) et prévoir un fourreau pour le passage de la fibre optique. En collaboration avec le SYDESL un chemin pour sécuriser les piétons sur cette route principale très fréquentée sera réalisé. Ce projet nous permettra de minimiser les coûts de réalisation car le terrain sera déjà préparé.

6.2 Réfection chemin du Platot

La mise en œuvre d'un enrobé de profilage est prévue chemin du Platot. Pour faciliter la circulation, la création de deux places de croisement sera réalisée en même temps.

6.3 Boiseries

L'entretien des boiseries de la salle des fêtes, de la mairie et des maisons communales s'effectuera au printemps prochain.

6.4 Eclairage parking

Afin de sécuriser le parking desservant la salle des fêtes lors des locations, l'église et le cimetière, nous étudions différentes options d'éclairage.

6.5 Journée des talents

Dans l'espoir de jours meilleurs où nous pourrons à nouveau nous réunir, nous envisageons d'organiser une journée des talents.

Cette journée aura pour but, de se rencontrer, faire connaissance et créer des liens. Elle sera ouverte à tous les habitants souhaitant partager ses compétences.

A cette occasion, un concours sera organisé pour la création du logo de notre commune.

7. LES INFORMATIONS UTILES

7.1 La Mairie :

Adresse :

12 rue du Bourg 71310 SERRIGNY EN BRESSE

Tél : 03 85 47 71 23

Adresse électronique : mairie.serrigny@wanadoo.fr

Ouverture au public :

- ✓ Mardi : 17h – 19h
- ✓ Vendredi : 10h – 12h

Votre Maire : Samuel ROSSIGNOL

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie et seulement en cas d'urgence ou pour une prise de rendez-vous :

- ✓ Tél. 06 95 91 48 58
- ✓ rossignol.samuel@sfr.fr

Boite aux lettres :

Installée sur le mur face à la route départementale D70 et au point propre du Bourg

2 Boîtes aux lettres de la Poste :

- ✓ devant le mur de la salle des fêtes au Bourg donnant sur la route départementale D70
- ✓ au carrefour de chemin de Pouilly, impasse des champs de Pouilly et chemin du Bouchat vers l'arrêt de bus

7.2 La CCBR 71

Serrigny en Bresse fait partie de la communauté de communes appelée CCBR71 depuis le 22 novembre 2014.

Le président est M. Didier FICHET (Maire de Montjay).

- ✓ siège social : 8, rue Pontpierre - 71330 Saint Germain Du Bois.
- ✓ Les horaires d'ouverture :
 - Lundi de 14h à 17h
 - Du Mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

(pour plus d'informations, vous référer au point 14)

7.3 Les conseillers départementaux du canton de Pierre de Bresse:

- ✓ Aline GRUET (Maire de Pierre de Bresse)
- ✓ Sébastien JACQUARD (Maire de Sens sur Seille)

7.4 Les écoles :

✓ Ecole maternelle

20, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse

Tél : 03 85 47 71 12

ec-mat-st-martin-en-bresse-71@ac-dijon.fr

Directeur : Mr HERMIER Patrick

✓ Ecole élémentaire

22, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse

Tel : 03 85 47 76 25

ec-el-st-martin-en-bresse-71@ac-dijon.fr

Directrice : Mme DELEGLISE Cécile

Concernant l'école maternelle et l'école élémentaire, les enfants peuvent bénéficier du ramassage scolaire et de la cantine. Ces 2 services sont proposés et gérés par la mairie de St Martin en Bresse. Des personnels communaux encadrent les enfants durant ces 2 moments de la journée.

Pour inscrire vos enfants à l'école maternelle ou élémentaire, vous devez auparavant passer en mairie afin de remplir un dossier de pré-inscription qui sera transmis à la mairie de Saint Martin en Bresse (vous munir de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile récent).

✓ Collège Olivier de la Marche

26, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse

Tél : 03 85 47 74 82

0711451s@ac-dijon.fr

www.col71-olivierdelamarche.ac-dijon.fr

✓ Lycée professionnel privé Reine Antier

9, rue du Bourg 71620 St Martin en Bresse

Tél : 03 85 47 09 09

isabelle.rothdiener@cneap.fr

www.lycee-reineantier.fr

Concernant le collège et le lycée professionnel, les enfants peuvent bénéficier du ramassage scolaire. Ce service est proposé et géré par la région Bourgogne Franche Comté.

Contact :

Direction des Mobilités et des Infrastructures

Unité Territoriale de Saône-et-Loire

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé - CS 71320

71020 MACON CEDEX 9

Tél. 03 85 39 93 40

transports71@bourgognefranchecomte.fr

7.5 Déchetterie :

Adresse : Z.A des Quarts 71620 ST MARTIN EN BRESSE

Tél : 03 85 47 79 92

Ouverture au public :

De novembre à février

- Lundi et samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mercredi : de 9h à 12 h
- Vendredi : de 9 h à 12 h

De mars à octobre

- Lundi et samedi : de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Mercredi : de 8h à 12 h
- Vendredi : de 8 h à 12 h

Assainissement

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

SPANC du SICED Bresse Nord

La Croix 71310 SERLEY

Tél : 03 85 76 93 48

Site : www.siced-bresse-nord.fr

Mail : spanc.bresse.nord@orange.fr

Service vidanges des fosses septiques.



Grâce à votre geste du tri, **les matériaux triés connaissent** **une seconde vie !**

En 2020, nous avons trié :



**1342 Tonnes
De Verre**



Une fois collecté, le verre est acheminé à l'usine Véralia à Chalon-sur-Saône, il sera broyé et transformé en calcin. Il est ensuite fondu dans un four à une température de 1400°C. Une pâte sera obtenue et ensuite transformée en bouteilles ou autres.



**119 Tonnes
De Plastiques**



Il y a plusieurs types de plastiques : Les bouteilles transparentes PET et les bouteilles opaques PEHD. Ce sont les principaux plastiques retrouvés dans les déchets ménagers. Ils seront broyés en paillettes puis seront mis dans l'eau et vont se séparer en 2 types de plastique. Le PEHD va flotter et le PET va couler. Les paillettes seront ensuite pressées et séchées. Enfin, elles seront transformées en emballage, en polaire ou en rembourrage.



**1021 Tonnes
De Papiers/Cartons/
Briques**



Les papiers/cartons/briques seront transformés en bouillie pour en faire une pâte qui sera étalée, séchée et mise en bobine. Ces bobines seront transformées en papiers toilettes, cartons, briques alimentaires.



**55 Tonnes
D'Acier/
Aluminium**



100% recyclable et peut être réutilisable à l'infini. L'acier et l'aluminium seront triés puis fondus à très haute température pour faire des pièces de voiture, outils, boules de pétanques ou même redevenir des canettes.



Au total 90 kg/habitant d'emballages recyclables ont été triés en
2020 sur le territoire du Siced.

SPANC



LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

NOUVELLE REGLEMENTATION LIEE AUX VENTES DE BIEN IMMOBILIER



Depuis le 25/08/2021, les notaires doivent transmettre au SPANC, dans un délai de 1 mois suivant la signature de l'acte de vente, les coordonnées des nouveaux acquéreurs à titre d'information. Cela va permettre au SPANC de contacter les acquéreurs pour leur rappeler leur obligation de remises aux normes si cela est nécessaire. Il convient donc dès l'achat du bien immobilier, que l'acquéreur contacte le service pour connaître les modalités de la procédure à suivre en vu de remettre en conformité son installation.

L'ENTRETIEN DE VOTRE DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Le SPANC peut vous proposer la réalisation des vidanges de votre installation d'assainissement non collectif, que ce soit une fosse septique (ou toutes eaux) ou une microstation d'épuration. Cela permet de bénéficier de tarifs avantageux et de respecter la réglementation sur l'élimination des matières de vidange. Pour pouvoir bénéficier de ce service, un bon de commande est à remplir et à retourner directement au service du SPANC. Les techniciens restent à votre écoute pour toutes questions relatives à la nature et la fréquence d'entretien de votre installation.



CONSEILS D'ENTRETIEN

Fosse septique ou toutes eaux	Vidange à réaliser lorsque le niveau des boues atteint la moitié de la hauteur totale d'eau (environ tous les 4 ans en résidence principale)
Bac à graisses	A nettoyer 1 à 2 fois par an.
Préfiltre	A nettoyer 3 à 4 fois par an.
Microstation	Vidange à réaliser lorsque le niveau des boues atteint 30% de la hauteur d'eau dans le décanteur primaire. Pour le protocole de vidange, il convient de se référer aux préconisations du fabricant.



SPANC du Siced Bresse Nord
391 Rue des Autelins
71310 SERLEY
Tél: 03.85.76.93.48
Fax: 03.85.76.18.37
Site: www.siced-bresse-nord.fr
Mail: spanc.bresse.nord@orange.fr

Pour plus d'infos



8. DIVERS

8.1 Cérémonie du 11 novembre

Cette année, nous avons pu de nouveau commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 en présence des habitants (dont de nombreux enfants). Puis nous avons partagé le verre de l'amitié (sur présentation du Pass sanitaire).



8.2 Location salle des fêtes

Un prestataire de service gère la remise des clés ainsi que l'état des lieux mais la réservation s'effectue toujours en mairie.

Le tarif pour une location de week-end (grande salle + salle annexe + cuisine) est de 150€ pour les habitants de la commune et 200€ pour les personnes extérieures. S'ajoutent à ce tarif les frais annexes (gaz et électricité). La sous-location est interdite.

8.3 Recensement

Le recensement des filles et des garçons de nationalité française doit se faire obligatoirement dans les 3 mois suivant les 16 ans. Il s'effectue en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et/ou du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Une attestation sera délivrée.

8.4 Inscription sur les listes électorales

Vous souhaitez voter pour les prochaines élections présidentielles et législatives, vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ou vous êtes nouvel arrivant sur notre commune, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 04 mars 2022 (élections présidentielles) et jusqu'au 06 mai 2022 (élections législatives).

Une pièce d'identité et un justificatif de domicile récents seront nécessaires pour vous inscrire.

8.5 Carte d'identité et passeport

Vous pouvez effectuer une pré-inscription sur Internet (www.service-public.fr) ou vous rendre directement dans une mairie équipée d'une station biométrique (liste consultable en mairie).

8.6 Autorisations d'urbanisme

INFORMATIONS CONCERNANT VOS FUTURES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

VALABLES A COMPTER DU 01 JANVIER 2022

Saisine par voie électronique en matière d'urbanisme
Conditions Générales d'Utilisation du service (CGU)

Le présent document porte sur les conditions d'utilisation du service de saisine par voie électronique relatif aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Certificats d'Urbanisme, Déclarations Préalables, Permis de Construire, de Démolir ou d'Aménager), à l'exclusion de toute autre demande.

Vous souhaitez demander une autorisation d'urbanisme en ligne :

L'utilisation de la téléprocédure est facultative et gratuite mais tout dépôt par voie électronique doit impérativement respecter les présentes conditions générales. Cette procédure s'adresse aux personnes physiques ainsi qu'aux personnes morales. L'usage de la langue française est obligatoire.

1 – **Rendez vous sur le site** www.service-public.fr

Thème : **logement** / rubrique : **urbanisme** / sous-rubrique : **autorisation d'urbanisme**

2 – **Choisissez ensuite la démarche souhaitée.**

Vous aurez le choix entre :

- l'accès direct au **formulaire** CERFA que vous pourrez renseigner en ligne puis sauvegarder et télécharger au format PDF

ou

- **l'assistance à la demande d'autorisation d'urbanisme.** Il vous est vivement conseillé d'utiliser cette assistance qui vous guidera tout au long de l'établissement du formulaire cerfa jusqu'à sa finalisation et sa sauvegarde au format PDF. Il vous sera également indiqué les pièces à fournir à l'appui de la demande et les informations que celles-ci doivent contenir.

3 – **Pour déposer votre demande**, lorsque votre dossier est complet (formulaire + pièces à joindre), rendez-vous **sur la messagerie de la mairie, dédiée aux autorisations d'urbanisme :**

mairie.serrigny@wanadoo.fr

Votre message devra contenir :

En objet :

La nature de la demande, la date de la demande (AAAAMMJJ) et le nom du demandeur séparés par un tiret comme par exemple : DP-20220101-dupont ou PC-20220215-sci-durand

Dans le corps du message :

Le nom et le prénom du demandeur s'il s'agit d'un particulier

La dénomination et le SIRET s'il s'agit d'une personne morale

La dénomination et le numéro d'inscription au répertoire national s'il s'agit d'une association

L'adresse postale

L'adresse mail

En pièces jointes :

Le formulaire CERFA et toutes les pièces du dossier seront établis au format PDF, JPG ou PNG

et joints au message de transmission selon le nommage : nature formalité-date de la demande (AAAAMMJJ)- désignation du demandeur-nature de pièce, comme par exemple :

DP-20220101-dupont-cerfa.pdf ou PC-20220215-sci-durand-PC7.jpg, etc.

Il sera établi un fichier par pièce du dossier. Aucune pièce ne devra excéder 10 méga-octets.

La commune accepte de recevoir par voie électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant les établissements recevant du public.

Toute demande par voie électronique qui ne respectera pas l'ensemble des critères énoncés dans les présentes conditions générales sera considérée comme non recevable.

Un Accusé de Réception Electronique (ARE) délivrant les premières informations sur le traitement du dossier sera transmis en retour dans le délai d'un jour ouvré. À défaut, un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE) sera adressé dans le même délai. Dans ce cas, l'ARE sera délivré dans un délai de 10 jours ouvrés (le jour ouvré se définit comme un jour allant du lundi au vendredi inclus, à l'exclusion des jours fériés).

En cas de demandeurs multiples, les envois dématérialisés effectués par l'administration seront dirigés vers l'adresse électronique utilisée par le pétitionnaire pour transmettre sa demande. L'administration se réserve le droit de répondre par courrier à toute demande dématérialisée.

L'administration s'engage à collecter et traiter les données de l'utilisateur via cette téléprocédure conformément :

- à la loi informatique et libertés dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018 ;
- au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, dit RGPD, applicable depuis le 25 mai 2018.

Les recours éventuels, relatifs à la procédure régie par le présent document seront présentés soit :

- par courrier postal à l'adresse suivante : **« Monsieur le Maire « 12 Rue du Bourg » 71310 SERRIGNY EN BRESSE »**
- par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.serrigny@wanadoo.fr

9. LES RAPPELS A LA POPULATION

Madame, Monsieur,

La qualité des relations avec vos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme.

Si vous avez le droit à la tranquillité, vous avez aussi l'obligation de respecter celle de vos voisins. Malheureusement, ces règles simples de bon sens parfois ne suffisent pas.

Afin d'éviter que certains problèmes ou nuisances ne deviennent conflictuels, nous souhaitons faire quelques petits rappels concernant :

9.1 Le bruit :

Il est évalué grâce à une unité de mesure appelé « décibel (dB) » et le niveau moyen acceptable est de 35dB. Celui considéré comme seuil de gêne est de 65dB. Mais parfois, même à faible niveau et avec répétition, le bruit peut être gênant et peut provoquer des nuisances sur la santé. Il est recommandé d'être vigilant et d'être bienveillant à l'égard de son voisinage.

Rappel sur les horaires où l'utilisation des appareils bruyants est autorisée :

- ✓ Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- ✓ Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

9.2 L'entretien des haies, arbres, arbustes... :

Dans un cas général, les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum.

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si la plantation existe depuis plus de 30 ans, une démarche amiable avec votre voisinage est à envisager si les distances ne sont pas respectées.

Nous vous conseillons avant toute action de venir en Mairie pour en discuter.

Dans tous les cas de figure, l'accord amiable est à privilégier pour le bien-être de tous et conserver de bonnes relations.

9.3 L'entretien des fossés par broyage

Pour rappel, l'entretien des fossés s'effectue aux frais de la commune. En cas de litige avec les riverains, la partie concernée ne sera pas faite par l'entrepreneur mais les propriétaires devront le faire à leur frais.

(1h de broyage = 53 € HT)

9.4 La surveillance des animaux domestiques :

Le propriétaire d'un animal (chiens, chats, chevaux, poneys ou ânes) est responsable des dommages causés par son animal que celui-ci ait été sous sa garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Il est interdit de laisser divaguer son animal.

Pour exemple :

Un chien est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- ✓ Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître.
- ✓ Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- ✓ Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Un chat est considéré comme divaguant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- ✓ Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations.
- ✓ Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- ✓ Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant les nom et adresse de son propriétaire gravé sur une plaque de métal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 1^{ère} ou 2^{ème} classe. Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de 1^{ère} classe, s'il est pris en flagrant délit.

Concernant les chiens susceptibles d'être dangereux, ils sont classés en 2 catégories :

- ✓ Chien d'attaque (1^{ère} catégorie)
- ✓ Chien de garde et de défense (2^{ème} catégorie)

Certaines personnes n'ont pas le droit de posséder un chien appartenant à ces 2 catégories. La détention d'un chien appartenant à ces 2 catégories est soumise à plusieurs conditions : formation et attestation d'aptitude du propriétaire, permis de détention, souscription d'une assurance responsabilité civile, identification, évaluation comportementale du chien, etc.

Lorsque vous détenez un chien concerné par l'une de ces catégories, vous êtes tenus de le déclarer auprès de la Mairie

9.5 Dépôt d'ordures du cimetière :

Il est rappelé aux riverains qu'il est INTERDIT d'utiliser ce dépôt pour mettre leurs ordures ménagères sous peine d'une sanction.

9.6 Point propre : lieu de tri (verres, plastiques, fers, cartons et emballages)

Les bennes sont vidées par le SICED régulièrement ; lorsque les bennes sont pleines, merci d'EVITER de laisser vos déchets à côté, et/ou de déposer en ce lieu, des sacs d'ordures ménagères non autorisés qui pourraient en plus attirer les chiens, les chats errants et les rats ! Une amende de police dans les mêmes conditions que précédemment, peut être adressée aux malveillants.

Nous avons chaque fois identifié le fautif ! Qu'on se le dise !

9.7 Le brûlage des déchets végétaux :

Il est interdit de brûler des déchets végétaux issus des travaux d'entretien des parcs et jardins.

Toutefois, le brûlage de ces déchets est toléré sous certaines conditions :

- ✓ Si la commune a une population inférieure ou égale à 2000 habitants.
- ✓ Si les déchets sont issus des tailles de haies ou d'arbres (exclus les tontes de pelouses, cartons et palettes).
- ✓ Si la distance de 50 mètres des habitations ou des voies de circulation est respectée.
- ✓ Si ce brûlage n'a pas de caractère systématique où dans quel cas, il convient d'avoir recours au maximum aux déchetteries.
- ✓ Si les fumées ne gênent pas le voisinage.
- ✓ Si les risques d'incendie sont maîtrisés.
- ✓ Si les règles de sécurité sont respectées (visibilité sur la voie publique, pollution, etc...)

Je souhaitai également vous rappeler quelques réflexes pour votre sécurité :

- ✓ Fermez vos portes à clé quand vous savez que vous n'allez pas entendre si quelqu'un s'introduit chez vous.
- ✓ Ne laissez pas entrer un inconnu.
- ✓ Signalez votre départ en vacances à la gendarmerie.
- ✓ Ne laissez pas les clés de contact sur votre véhicule, ni les papiers à l'intérieur.
- ✓ Lors de vos achats sur Internet, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).
- ✓ La gendarmerie est à votre écoute. Composez le 17.

10. LES ENTREPRISES

Darling dog élevage, l'empreinte d'une passion



OF DARLING DOG
Pékinois
Golden retriever
Berger Australien
<http://darling-dog.chiens-de-france.com>



OF CATS FARM
Maine Coon
<http://ofcatsfarm.chat-de-france.com>



Nathalie BELLE

2 chemin du Platot - 71310 SERRIGNY EN BRESSE
06 82 42 30 58 – darlingdogeelevage@gmail.com

LE FERME DU PETIT VELARD

**ELEVEUR DE PORCS CHARCUTIERS SUR PAILLE
AVEC TRANSFORMATION ET VENTE A LA FERME**

*Pour plus d'informations, retrouvez-nous sur notre site internet :
lafermedupetitvelard.wixsite.com*

VENTE DIRECTE
LA FERME
EARL
DU PETIT VELARD

Christine et
Eric PETOT
1, chemin du petit Velard
71310 SERRIGNY EN BRESSE

03 85 46 10 46
06 07 59 95 89

Vous accompagne dans :

- ✓ l'atteinte de vos objectifs personnels et professionnels
- ✓ votre orientation scolaire et votre insertion professionnelle
- ✓ votre réflexion en lien avec votre projet d'épanouissement personnel



Rodolphe GRANDFERRY

A votre service
24/24 - 7j/7

☎ 06.02.11.20.84
✉ Rodolpheg21@gmail.com
📍 7 rue du bourg, 71310, Serrigny-en-bresse

Grandferry Plomberie

Intervention en urgence
Dépannage
Recherche de fuite
Entretien et installation sanitaire
Etude et réalisation de salle de bains et WC

24/24 URGENCE

DEVIS GRATUIT

11. LES PAGES DU CCAS

Samuel Rossignol (président)
Magali Prudent (vice-présidente)
Sandrine Baziard
Vanessa Bridon
Jessica Geley-Salmon
Claire Kaouche
Marie-France Mathey
Michel Morey
Christine Petot

11.1 « Colis » de Noël

Cette année, n'ayant pas pu faire le repas des aînés, nous avons décidé de modifier quelque peu le principe des colis.

En effet, le 11 décembre dernier, 45 personnes âgées de 65 ans et plus ont bénéficié d'une distribution de repas.

Le menu a été concocté par l'établissement « Aux traditions du marché » de Diconne.

Gougères au Morbier
Duo de canard
Joue de porc au vin jaune
Purée maison aux morilles
Assortiment de 3 fromages
Entremet l'exo-choco
½ bouteille de crémant



Ce repas a été accompagné d'une rose ou de chocolats pour les personnes de plus de 70 ans. Sans oublier le champagne pour le doyen.

Merci à nos généreux donateurs.

11.2 Fête de Noël

De nouveau, cette fête n'a pu être organisée.

C'est également le 11 décembre que les membres du CCAS ont prêté main forte au Père Noël pour la distribution des cadeaux : doudous, livres, jeux ou chocolats étaient dans les paquets.

11.3 Anniversaire

Enfin, cette journée du 11 décembre était particulière pour notre doyenne, Raymonde Journeaux. En effet, celle-ci fêtait ses 100 printemps !

Un repas en petit comité était organisé pour l'occasion à la résidence « les Pomerelles ». M. Rossignol et Mme Mathey ont rejoint les proches pour le dessert, apportant le gâteau, le champagne et un bouquet de roses.



12. LES PAGES DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SERRIGNY (1950 – 1961)

L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SERRIGNY (1950 – 1961)

2021 : non, ce n'est pas encore l'Italie, la pandémie est toujours présente ! Un séjour iodé en Charente Maritime a été programmé à la réouverture des hôtels/restaurants **du 9 au 13 juin inclus**. La vie reprenait et nous fûmes accueillis à bras ouverts avec déjeuners aller-et-retour à Bessines-sur-Gartempes en Haute Vienne(87) près de Limoges.

9 juin à 17h30, nous déposons nos valises sur l'île d'**Oléron** à l'hôtel « Mer et Forêt » à **St Trojean les Bains**, pour 4 nuits. Couvre-feu à 23 h. Après avoir traversé gratuitement le **viaduc** de 3057 m, inauguré en 1966, depuis **Bourcefranc-le-Chapus**, découvrons ce canton de 22 000 âmes dont la **capitale historique est le château d'Oléron**. Le **Phare de Chassiron** se dresse au nord de l'île qui est réputée pour ses vins (IGP), ses marais, ses huîtres de Marennes (son bassin d'élevage est égal à 50% de la production nationale). Les sangliers et les chevreuils sont dans les forêts de chênes verts et ailleurs comme des poissons dans l'océan.

10 juin : « **la Lumineuse** » au parfum de Pierre Loti se couvre au sud, de vigne, de céréales de pommes de terre, d'oignons et de haricots. La douceur des hivers favorise les plantes méditerranéennes (mimosas, lauriers roses). Les forêts abritent les fauvettes, les sternes et les hérons. La Citadelle de la capitale achevée par Vauban en 1700 a été détruite à 90% Mais c'est ici qu'on trouve les cabanes multicolores typiques où se sont installés aujourd'hui des artistes faisant découvrir leurs créations. Puis en visitant **St Pierre d'Oléron**, le domaine Vincent nous explique ce qu'est la « lutte raisonnée » pour réduire de 50% les produits phytosanitaires, remplacés petit à petit par un désherbage mécanique en faisant un rang sur deux à cause de la sécheresse. Ici, on trouve tous les produits vinicoles espérés : le pineau et les vins de Charentes, le cognac, les pétillants, le jus de raisin, les liqueurs. **Le port de la Cotinière** incontournable, est le 1^{er} port de pêche artisanal du département avec 95 espèces de produits de la mer. Les céteaux, la sole, la lotte, la raie, la langouste... sont vendus à **la criée** sur informatique. Près de 300 marins-pêcheurs prennent le large avec des bateaux de 12 à 21 mètres. Le patron des navigateurs est St Nicolas. Puis, une mini croisière était prévue à 17h30 de Boyard ville pour s'approcher du Fort construit entre 1849 et 1866, célèbre vaisseau de pierre destiné à protéger les Anglais, l'embouchure de la Charente et la Corderie Royale de Rochefort. Classé monument historique en 1950, il a toute une histoire jusqu'à être revendu à la Société de Production des jeux télévisés. Ainsi est née l'émission télévisée « **Fort Boyard** ». Malgré sa plateforme, on ne peut le visiter.

11 juin : **La Rochelle** dite « la Rebelle ou l'Insolente » est reliée à l'île de Ré par le pont depuis 1988. Sa visite s'impose avec ses nombreuses arcades, sa rue d'escalé pavée de pierres rondes de lest utilisées pour alourdir les bateaux vides qui venaient se ravitailler et qui provenaient du monde entier. Mais le « must » était l'Hôtel de ville. En 2013, un incendie d'origine électrique a nécessité sa restauration qui a duré 6 ans. Aujourd'hui, c'est un édifice rationnel, clair et valorisé. A 11h25, nous arrivons au péage du **Pont de l'île de Ré** datant de 1988, long de 3 km depuis **la Pallice**, pour aller se restaurer à **Ste Marie de Ré**. L'île est réputée pour ses marais-salants, terre d'accueil pour des milliers d'oiseaux migrateurs dont les cigognes. Le sel, la vigne, les huîtres, les produits maraîchers sont les principales ressources. L'âne en pantalon qui le protégeait des moustiques fait partie du folklore ! **Le Phare des Baleines** (1853) est pourvu de 257 marches pour accéder à la lanterne.

12 juin : **La Citadelle de Brouage** est telle une étoile de pierre sur 16000 ha de marais avec d'Impressionnantes fortifications. Elle est un des plus beaux villages de France avec ses ruelles pavées et bordées de maisons blanches aux volets bleus. **Rochefort**, célèbre pour le **musée national de la marine** est une merveille avec l'exposition de nombreuses maquettes de bateaux. **La Corderie Royale** où on y assemblait des fils de cordage avec du chanvre pour les navires de

guerre a été incendiée par les Allemands en 1944 ; il fallut 20 ans pour restaurer ce bâtiment de 374 m de long et en faire un musée.

13 juin : retour dans nos pénates en traversant les départements de la Charente, de la Haute Vienne (où se situe Oradour-sur-Glane, lieu de mémoire et de recueillement), de la Creuse, de l'Allier et de la Saône et Loire).

Outre notre traditionnelle **journée détente** à Serrigny **du 11 septembre 2021**, l'Amicale avait prévu une **sortie en Champagne le 2 octobre** qui a réuni 53 personnes en partance de Serrigny comprenant des adhérents, des gens de Serrigny et d'ailleurs.

Destination : **la Cristallerie de Bayel** (Aube) aujourd'hui **musée** qui raconte l'histoire des secrets de fabrication de l'Antiquité à nos jours, avec démonstration par un maître verrier qui perpétue son savoir-faire, en captivant l'attention des touristes par son expertise, car c'est un ancien maître verrier de la cristallerie d'avant 2016. Puis un bon compromis entre le verre et le vin nous amena à **Bar sur Aube**(10) pour visiter une **cave de champagne** avec toutes les explications utiles à la réalisation d'un bon champagne. Une dégustation en guise d'apéritif avant de faire nos provisions de Noël et d'aller nous restaurer à **Colombey-les-deux-Eglises** (52), **pour découvrir la vie de Charles de Gaulle, de son enfance jusqu'à sa mort et des réalisations postérieures qui témoignent des atrocités des guerres.**

Colombey est un petit village en Haute Marne où de Gaulle s'est installé avec sa famille pour rendre la vie meilleure à sa fille Anne, trisomique, décédée à 20 ans en 1948. Nous avons tous vécu ou connu cette période mouvementée. Le Général était un *homme du destin* selon Churchill ; il s'est battu, bien que non reconnu ou même pris pour un traître ! Il est né en 1890, a connu les deux dernières guerres et celle d'Algérie. La 5^{ème} république est née en 1962. Sa DS noire est criblée de balles par l'OAS (*suite à cet attentat du Petit Clamart, Mme de Gaulle qui avait gardé son sang-froid, s'est exclamée : « j'espère que les poulets n'ont rien eu ! En fait, la Première Dame s'est inquiétée sur la santé de ses volailles enfermées dans le coffre de la DS19 criblée de balles » !*) Dès 1958, ce fut la Révolution industrielle avec la création du nouveau franc et l'augmentation de la population. Des écoles, des routes et autoroutes, des hôpitaux se créent ; la CEE vit le jour entre l'Allemagne de l'ouest, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays Bas. Le Concorde est le résultat d'un accord franco-britannique avec réussite sur le plan industriel mais échec sur le plan commercial. L'arme nucléaire se développe ; en 1965 un satellite est envoyé dans l'espace ; des centrales nucléaires voient le jour pour assurer l'indépendance énergétique de la France ; l'électronique, l'informatique se développent etc. De Gaulle est réélu Président en 1965, au 2^{ème} tour ; il est considéré comme un homme du passé ; en mai 1968, les jeunes étudiants et salariés se révoltent. De Gaulle démissionne en avril 1969 et s'éteint en novembre 1970. En 1972, G. Pompidou inaugure **la Croix de Lorraine**, symbole de la Résistance et du souvenir de l'Espérance. Elle est visible de tous les points de l'horizon car elle est située sur la montagne de Colombey à 400 m d'altitude et mesure 44,30 m de haut. **Le Mémorial Charles de Gaulle** inauguré en 2008 par le Président Sarkozy et la chancelière Angela Merkel est un musée de 1600 m² d'exposition dont l'enjeu est l'apprentissage de l'histoire. **La Boiserie**, maison familiale dont le rez-de-chaussée est ouvert au public, là où le Général a écrit ses Mémoires de Guerres mais aussi ses Mémoires d'espoir, hélas inachevées, dans sa bibliothèque qui donne sur un jardin de 2 ha, lieux privilégiés de la famille. C'est là, dans sa bibliothèque, que Charles de Gaulle foudroyé par une rupture d'anévrisme, s'écroule sur sa table de bridge.

Il n'était pas prévu de faire les marchés de Noël, mais une opportunité s'offrit à nous en dernière minute, à la seule condition qu'on vienne nous chercher à Serrigny. Marché conclu avec notre Agence de voyage et 26 personnes purent s'inscrire pour remplir un car de touristes dijonnais, à notre grand regret d'avoir été dans l'obligation de dire « non » à bon nombre de postulants.

Ainsi, nous partîmes **en Alsace** et particulièrement **à Kaysersberg et à Riquewihr** pour **la journée du 4 décembre**. Le temps ne s'y prêtait pas vraiment, mais les villages sont tellement typiques et décorés que la pluie n'a pas arrêté les touristes. Seuls points absolument désagréables : les contrôles des pass-sanitaires, des sacs et les lieux de consommation pas toujours autorisés, notamment à Kaysersberg... Avec espoir, on fera mieux l'an prochain ! MF
 Mathey, Présidente de l'Amicale.



Kaysersberg



Riquewihr

Les marchés de Noël en Alsace

ALBUM PHOTO DE L'AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE SERRIGNY (1950-1961)

Séjour iodé en CHARENTE MARITIME du 9 au 13 juin 2021 inclus



Bessines-sur-Gartempe (87)



Ile d'Oléron la « lutte raisonnée »



La Cotinière



La criée sur informatique



Fort Boyard



La Rochelle - l'Hôtel de Ville



Le Phare des Baleines
(Ile de Ré)



Rochefort : un radoub pour
entretenir les bateaux



le Musée de la Marine

La Corderie
Royale de



Cristallerie de Bayel (Aube)



cave de champagne Bar sur Aube quand
elle se modernise

Avec un robot appelé gyro-palette pour
le remuage



**COLOMBEY-LES-DEUX- EGLISES (HAUTE
MARNE)**

**LA CROIX DE LORRAINE APERÇUE DE
TOUS LES POINTS DE L'HORIZON**

DIRECTION : LE MEMORIAL

LA BOISSERIE ET SON GRAND PARC



13. LES PAGES DE LA CHASSE COMMUNALE

Association communale de chasse la DIANE

La société de chasse "La Diane" compte 14 chasseurs pour la campagne 2021-22, elle procède à la régulation de la faune sauvage avec un plan de chasse de 6 chevreuils et 3 sangliers et effectue aussi des lâchés de petit gibier (140 faisans communs et 50 perdrix rouges). Nous constatons depuis quelques saisons une baisse de notre population de chevreuils peut être due à l'errance observée de certains chiens sur la commune hors période de chasse, les faons restent des proies faciles au moment de la mise bas en mai. Pour rappel l'errance de chien ou chat peut être soumise à contravention de 2ème classe.

En ce qui concerne le ragondin très présent sur notre commune jusque sur le trottoir des habitations (constat automne 2021) le suivi de cette population porteuse de maladies graves pour l'humain nous conduit au prélèvement d'une centaine d'individus par an ; le problème majeur pour être efficace est de pouvoir piéger, légalement aucun souci, par contre nous constatons qu'à chaque fois que les pièges sont visibles d'un chemin, route ou lieu de passage ils sont détruits ou disparaissent (je ne peux que souhaiter aux gens qui manipulent ces ustensiles de se munir de protections nécessaires afin de ne pas être contaminés (valeur d'un piège sélectif 60 € HT).

PARLONS GRAND GIBIER DANS NOTRE DEPARTEMENT (source schéma départemental de gestion cynégétique 2019-2025) :

La gestion du grand gibier concerne le cerf, le chevreuil et le sanglier ; elle doit permettre une chasse durable et assurer également une pérennité des activités agricoles et forestières. Pour cela, la FDC 71 veille à concerter les représentants agricoles, les représentants forestiers et les chasseurs pour définir une gestion qui corresponde le plus possible au niveau local à la situation du grand gibier. Elle est réalisée par l'intermédiaire de découpages du département en massifs pour le chevreuil et en unités de gestion (UG) pour le sanglier. La FDC 71 s'appuie sur les comités locaux grand gibier (CLGG) pour veiller tout au long de l'année sur la situation de terrain et pour prévenir les dégâts occasionnés par le grand gibier. Les actions mises en œuvre par la FDC 71 dans le cadre du SDGC 2012/2018 peuvent être perçues comme une continuité pour la gestion du chevreuil et du cerf élaphe alors que l'évolution de la situation du sanglier a demandé une adaptation et une réactivité dans la gestion pour augmenter la pression de chasse et diminuer les populations.

Généralités

Le chevreuil et le sanglier sont présents sur l'ensemble du département alors que le cerf élaphe est recensé sur deux zones en Saône-et-Loire, une population au nord de la Bresse, en limite de la Côte d'Or et du Jura et des animaux sont régulièrement observés dans le Morvan provenant de populations nivernaises ou côte-d'orientales. Pour la gestion du grand gibier, la FDC 71 s'appuie sur les découpages du département pour permettre une gestion locale des espèces. Un premier pour la gestion du chevreuil a été instauré en 1981 et un second pour les unités de gestion sanglier a été créé en 2001. Ces découpages ont connu quelques évolutions au cours du temps notamment avec la prise en compte de grandes infrastructures et le souhait d'intégrer en 2015 les massifs chevreuils dans les unités de gestion sanglier. Le département est découpé en 26 unités de gestion dont la taille varie de 9 330 hectares à 83 840 hectares avec une surface moyenne de 33 000 hectares. Les unités de gestion sont découpées en 100 massifs pour la gestion du chevreuil. D'une surface moyenne de 8 600 hectares, les massifs ont une taille qui varie de 1 552 à 22 950 hectares. Le taux de boisement sur le département est de 24 % mais celui-ci varie énormément en fonction des massifs et des UG. Pour répondre aux orientations du SDGC 2012/2018 prenant en compte l'évolution de notre société, une dématérialisation des formalités administratives incombant aux responsables de chasse a été initiée. Dorénavant les demandes d'un plan de chasse ou d'un plan de gestion ainsi que la déclaration des prélèvements de grand gibier sont saisies via un espace « Adhérent » avec accès sécurisé, accessible à partir du site internet de la FDC 71.

Pour répondre à l'amélioration des connaissances sur les espèces, la FDC 71 a mis en place des outils permettant de recueillir des informations sur les prélèvements cynégétiques, les mortalités extra-cynégétiques et les dégâts occasionnés par le grand gibier. La déclaration de tout prélèvement de grand gibier à la chasse est obligatoire ; elle pouvait se faire auparavant par retour d'une carte de prélèvement préalablement remise aux responsables de chasse dans les 48 heures ou par dématérialisation (saisie sur site internet). Depuis la saison 2017/2018, la déclaration des prélèvements se fait uniquement par Internet. Un lien automatique est fait entre le territoire de chasse, le massif ou l'unité de gestion et le numéro du dispositif de marquage. Les renseignements demandés concernent le prélèvement (date et lieu), l'animal (sexe, catégorie d'âge et poids) et l'examen initial du gibier (oui ou non et numéro d'attestation du chasseur formé à l'examen initial). Un suivi des prélèvements est réalisé en continu à partir des déclarations faites par les responsables de chasse ; un bilan est très régulièrement transmis aux élus et personnels de la FDC 71 ainsi qu'à la DDT tous les 15 jours. Sur les six dernières années, les prélèvements annuels sont en moyenne de 8 877 chevreuils, 4 759 sangliers et 2 cerfs. Pour recenser les mortalités extra-cynégétiques, la FDC 71 met à disposition des chasseurs mais également des services territoriaux d'aménagement (Conseil départemental), de la gendarmerie, des gardes-chasse particuliers, etc. une fiche de déclaration « Mortalité extra-cynégétique de la faune sauvage ». Celle-ci permet de déclarer tout animal trouvé mort; des informations sur l'espèce, l'animal, le lieu de découverte et la cause de la mort sont demandées. Par ailleurs, lors des réunions des CLGG, un recensement des mortalités extra-cynégétiques est réalisé auprès des responsables de chasse et des partenaires. Il s'agit essentiellement d'animaux morts par collision avec un véhicule et de noyade. Dans le cadre du suivi des populations, des protocoles de dénombrements peuvent être mis en place en appliquant en fonction de l'espèce, de l'environnement et du niveau de population des méthodes scientifiquement reconnues.

Pour information les 4-5-6 mars 2022 se déroulera une épreuve nationale sur la commune de Serrigny : Brevet de chasse dans la voie du lièvre 8 meutes évolueront durant ces 3 jours (si l'évolution sanitaire du pays le permet).

Le bureau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESSE REVERMONT 71

Le mot du Président

Au nom du Conseil communautaire, je vous souhaite à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022.

Une attention particulière a été portée cette année sur la petite enfance puisque quatre bâtiments vont voir le jour en 2022 pour offrir encore davantage de possibilités de garde et d'animation à nos jeunes foyers.

Unir, construire, servir reste pour longtemps encore, je l'espère, la philosophie de notre collectivité.

Avec mes sentiments dévoués.

Didier FICHET

Président de la CCBR71



La communauté de communes Bresse
Revermont 71 c'est :

- **34** délégués communautaires, dont un Président et 5 Vice-Présidents
- **6** commissions
- **17** agents au service des administrés
- **17** communes membres
- **282.64** km² de territoire
- **10 043** habitants parmi les communes membres

Siège social

8 rue Pontpierre

71330 SAINT GERMAIN DUBOIS

☎ 03.85.72.02.19

✉ ccbr71@orange.fr

🌐 <http://ccbresserevermont71.com>



POPULATION COMMUNAUTAIRE	TERRITOIRE	MOYENS - EQUIPEMENTS
<ul style="list-style-type: none"> • 10 043 habitants • 1430 familles avec enfants • 90 naissances/an • 5870 logements Commune la plus peuplée : St Germain du Bois Commune la moins peuplée : Le Planois	Beaurepaire en Bresse, Bosjean, Bouhans, Devrouze, Diconne, Frangy-en-Bresse, Mervans, Montjay, Le Planois, Saillenard, Saint Germain du Bois, Savigny-en-Revermont, Sens-sur-Seille, Serrigny-en-Bresse, Serley, Le Tartre, Thurey	Un bâtiment administratif siège de la CCB71 Un atelier communautaire Un véhicule portage de repas Un véhicule service technique Un minibus Un véhicule électrique pour le service administratif Deux voitures pour le personnel technique

CONSEIL COMMUNAUTAIRE & ADMINISTRATION

34 élus communautaires dont 18 membres faisant partis du Bureau Communautaire, et un Président ainsi que 5 Vice-Présidents.

17 agents communautaires dont une directrice, un agent administratif, une secrétaire de mairie mise à disposition, un chargé de missions, une référente bibliothèques, un agent d'entretien des bâtiments, deux agents d'entretien de la piscine, un maître-nageur, un agent d'accueil de la piscine, trois agents techniques, un agent chargé du portage de repas, une directrice du centre de loisirs, une animatrice et une référence relais petite enfance.



LES COMMISSIONS

- Fonctionnement ALSH- RAM – Equipements sportifs – Portage de repas – vice-président : Nadine ROBELIN

La politique enfance jeunesse, essentielle à l'attractivité du territoire de la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 est une priorité pour nous. Notre centre de loisirs ne cesse d'évoluer depuis sa création en 1990. Nous sommes très attachés à son développement, depuis son ouverture nous avons souhaité le compléter avec plus d'amplitudes horaires et l'ouverture sur plusieurs sites. Un accueil de 20 places a également été mis en place les mercredis car le besoin était réel. De nombreuses familles bénéficient de ces services ouverts aux enfants de 4 à 11 ans. La création du RAM (REP nouvelle appellation) en 2016 est au service des parents, des assistantes maternelles et des candidats à l'agrément visant à la qualité d'accueil du jeune enfant. Pour 2022 un nouveau service sera créé avec l'ouverture de 3 micro crèches situées sur Mervans, Saint Germain du Bois et Thurey. Un nouveau local pour le RAM ouvrira également à Saint Germain du Bois. Notre priorité est d'attirer de nouvelles familles et d'offrir à nos enfants divers modes de garde. Nous n'oublions pas nos aînés en améliorant au mieux le service de portage de repas. Nous veillons régulièrement à l'entretien de votre piscine et de votre gymnase pour votre bien être. Vos élus et le personnel communautaire sont à votre écoute pour que chacun puisse bien vivre sur notre territoire.



Le RAM (RPE):

Par le décret du 25 août 2021 relatif aux services aux familles, le relais assistants maternels devient relais petite enfance. C'est le service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels. Il met en relation les parents et les professionnels du territoire communautaire. La responsable du service accompagne les parents dans leurs démarches administratives d'employeurs (CAF, Pajemploi, contrat de travail, ...). Le RPE est un lieu ressources pour les assistants maternels (droits et statuts, formation, analyse de la pratique, ...). La responsable propose des temps d'animation à destination des enfants de moins de 3 ans, cela favorise l'éveil et la socialisation du jeune enfant avant l'entrée à l'école (éveil musical, yoga, créativité, ...). Ce service a également pour mission de proposer des temps d'échange autour de la parentalité, des moments de partage parents/enfants.

Ouverture sur 3 pôles

Saint Germain du Bois

35, allée de la Balme
Sur rendez-vous les vendredis et
un samedi matin par mois

Matinées d'éveil sur inscriptions

Mervans

15, route de Louhans
Sur rendez-vous les lundis et les
jeudis

Matinées d'éveil sur inscriptions

Savigny en Revermont

Rue du Château d'Eau
Sur rendez-vous les mardis

Matinées d'éveil sur inscriptions

Service fermé le mercredi

Responsable du Relais Petite Enfance : Mme **Christelle DALLEREY** - 06.45.73.76.79 ou 03.85.75.06.65
ram-ccbr71@orange.fr

Page Facebook : Enfance et Jeunesse Bresse Revermont 71

Responsable Centre de Loisirs : Mme **Florine DUMONT** – 06.43.97.47.11 – al-ccbr71@orange.fr



Animation Kapla – Evènement famille du
23 octobre 2021 à Mervans



Eveil musical au Relais Petite Enfance



Dernier jour de l'accueil de loisirs – Eté 2021



Journée à Dinoozoo – Eté 2021



Culture et communication – vice-président : Christiane ESTELA

Le réseau de bibliothèques de la communauté de communes Bresse Revermont 71 regroupe 8 bibliothèques réparties sur son territoire : Beaurepaire en Bresse et Saillenard, Bosjean et le Planois, Frangy-en-Bresse, Mervans, Saint Germain du Bois, Savigny-en-Revermont, Serley et Thurey. Depuis le 1er juillet 2021 une nouvelle responsable du réseau est présente : Sandrine Leprestre. Sa mission est de mettre en œuvre un véritable projet de développement culturel en coordonnant les différentes actions au sein du réseau. Elle est en étroite relation avec la Bibliothèque Départementale de Saône et Loire (BDSL). Elle travaille avec nos 32 bénévoles, que nous tenons à remercier pour leur engagement. Les différentes équipes interviennent également au sein des écoles, des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), des crèches, du centre de loisirs. Fort de ses 30 000 livres et du très riche catalogue de la BDSL, notre réseau peut répondre à toutes vos envies de lecture. L'inscription est gratuite pour les enfants (- de 18ans) et de 12€ par an pour les adultes. La carte est valable dans toutes les bibliothèques du réseau. Le site en ligne offre de nombreux services dont la consultation du catalogue et les réservations en ligne depuis votre espace lecteur. Passionné(e) de livres et de lecture, le Réseau de Bibliothèques sera heureux de vous accueillir pour renforcer et enrichir ses équipes en qualité de bénévole.

Responsable du réseau bibliothèques : Madame **Sandrine LEPESTRE** – 03.85.72.02.19 – reseaubibliothequesccbr71@orange.fr - bibliotheque-ccbresserevermont71.fr



Horaires d'ouverture

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>Beaurepaire / Saillenard</i>						10 h à 11 h 30
<i>Bosjean / Le Planois</i>				15 h à 17 h <small>(tous les 15 jours)</small>		
<i>Frangy-en-Bresse</i>			15 h à 18 h <small>(tous les 15 jours)</small>			
<i>Mervans</i>	16 h à 17 h 30		9 h à 11 h 30 14 h à 17 h 30		9 h à 11 h 30	
<i>Saint-Germain-du-Bois</i>			9 h à 12 h 15 h à 18 h		15 h à 18 h	9 h à 12 h
<i>Savigny-en-Revermont</i>			14 h à 18 h			10 h à 11 h 30
<i>Serley</i>				11 h à 12 h <small>(tous les 15 jours)</small>		10 h à 12 h <small>(tous les 15 jours)</small>
<i>Thurey</i>		16 h 30 à 18 h				



Voirie – vice-président : Sébastien JACQUARD

La commission voirie est composée de 20 membres. Didier Fichet, président de CCB71, Sébastien Jacquard, président de la commission, François Moreau, chargé de missions et une personne de chaque conseil municipal qui représente sa commune. Cette année, comme tous les quatre ans, nous avons lancé un appel d'offres afin de consulter les entreprises pour réaliser nos travaux. La société COLAS a été retenue suite à l'analyse des propositions. La somme investie dans la voirie, 580 031 euros, représente la plus grosse dépense de fonctionnement de notre collectivité. Cette année, nous avons réalisé 517 233,35 euros de travaux auxquels il faut ajouter 63 077,65 euros d'enduits qui n'ont pu être terminés en 2020. L'organisation du travail se fait en plusieurs étapes. De janvier à avril, les propositions des communes sont examinées et chiffrées. En avril, les choix retenus suivants les critères basés sur la dangerosité, la fréquentation et la liaison entre villages, tout en respectant l'enveloppe qui nous est allouée par le budget principal, sont présentés aux délégués. Dès le mois de mai, si le temps le permet, les travaux peuvent commencer. L'avancée de ces derniers est liée aux conditions climatiques et aux disponibilités de l'entreprise. Chaque chantier fait l'objet d'un suivi régulier avec Pascal Lamure, notre maître d'œuvre, Florent Martinod, conducteur de travaux chez Colas, le délégué de la commune concernée et Sébastien Jacquard, maître d'ouvrage pour CCB71. Le choix de la technique pour chaque réfection et le suivi de son application sont des étapes cruciales et la connaissance du terrain de chaque délégué prend toute son importance dans sa réalisation. Le mois de juillet 2021 nous a obligé à reporter certains travaux de plusieurs semaines.

La réception de chantiers a pu être faite en novembre avec la satisfaction des délégués. Il reste ensuite à vérifier l'année suivante si les enduits ne décrochent pas afin de lever les réserves imposées à l'entreprise. Le 30 novembre 2021, une démonstration d'un nouveau procédé s'est tenue. Le but est de trouver une solution rapide pour boucher les fissures qui apparaissent lors d'étés trop secs. Ces fissures sont dangereuses et la rapidité d'intervention permettrait de sécuriser les points les plus délicats. La communauté de communes achèterait un lot de ces produits pour obtenir un tarif réduit et ainsi pouvoir les mettre à disposition des communes intéressées par cet achat. Cette technique est à l'étude pour l'instant en concertation avec toute la commission. Il faut souligner que cette année, François Moreau a géré le dernier budget de cette commission. Dix-huit années depuis la prise de cette compétence. Il faut saluer son engagement pour notre collectivité et le remercier pour tout ce qu'il a apporté. Nous lui souhaitons une retraite heureuse amplement méritée.

Développement économique, promotion tourisme – vice-président : Jean-Luc NALTET

Dans le cadre de sa compétence « Développement Economique et Touristique », la Communauté de Communes dispose de trois zones artisanales situées à Beaurepaire-en-Bresse, à Mervans et à Saint Germain du Bois. La zone artisanale de Beaurepaire-en-Bresse dispose d'une pépinière d'entreprises composées de quatre cellules de 150 m², chacune avec un bureau commun. Dernièrement, l'entreprise DG INVEST, qui assure des missions d'expertise pour la rénovation énergétique, s'est installée dans la pépinière d'entreprises. Le Conseil communautaire est actuellement en réflexion quant à un potentiel agrandissement des zones artisanales. Courant de l'année, la construction de trois cellules commerciales s'est achevée à Mervans.

Deux sont déjà louées par les entreprises Racine PC, qui vend et répare du matériel informatique, et par Christophe CARMONA, qui est dans le secteur de la maroquinerie. La dernière cellule commerciale est à louer. L'année 2022 sera marquée sous le signe de l'enfance.

La Communauté de Communes lance le projet de construction de 4 bâtiments dédiés à la petite enfance. Trois micro-crèches seront construites à Thurey, Mervans et Saint Germain du Bois, ainsi qu'un bâtiment polyvalent pour la petite enfance à Saint Germain du Bois. L'appel d'offres a été lancé. Les travaux débuteront en fin d'année, voire début d'année prochaine.

Pour tout renseignement ou demande de location, veuillez contacter la Communauté de Communes Bresse Revermont 71 – 03.85.72.02.19 – cbr71@orange.fr



Mutualisation – gestion : Emmanuel BECLERE

La commission mutualisation œuvre afin de proposer aux collectivités membres de la CCB71 des prestations ou services négociés. Les tarifs sont négociés grâce au volume potentiel des 17 communes regroupées. Il est facile de comprendre qu'une entreprise est plus encline à faire un effort tarifaire quand elle est sollicitée pour 17 collectivités que pour une seule. Dans cette démarche, les collectivités les plus petites sont les plus gagnantes, puisqu'elles bénéficient du volume (plus important) des collectivités qui ont plus de débit (le différentiel est plus important mais chacune y trouve un bénéfice). Depuis 2017, cette mutualisation s'est mise en place et chaque collectivité est libre de participer ou pas aux propositions qui sont faites. La démarche a débuté avec tout ce qui concerne la protection incendie, le contrôle des bornes, et enfin des extincteurs et autres alarmes. En 2018, les combustibles (Fuel et GNR) ont fait partie des nouvelles offres proposées. Les collectivités qui l'ont souhaité, ont pu proposer ce service "négocié" à leurs habitants (une fois encore, rien n'est imposé). C'est ainsi que deux fois l'an (**en février et juin, les habitants peuvent se renseigner auprès de leur mairie**), chacun peut profiter d'un tarif négocié (sur consultation de 4 prestataires) pour un volume (par commande) de 100 000 litres environ. L'économie ainsi réalisée représente en moyenne 5 à 8 centimes du litre de fuel (soit entre 75 et 100€ pour un plein de cuve). Pour une collectivité qui chauffe ses locaux (mairie, écoles, salle des fêtes, église...) au fuel, l'économie se chiffre en centaines d'euros. L'offre s'est élargie en 2019 avec des prestations négociées sur les fournitures de papeterie, le matériel informatique, les équipements d'impression, les installations d'équipement sportifs et enfin les structures de jeux. D'autres propositions devraient voir le jour prochainement afin d'étoffer l'offre des prestations mutualisées. A chaque fois, les collectivités profitent de tarifs préférentiels sources d'économies qui permettront de faire mieux et/ou plus. Finalement, la mutualisation est bonne pour la collectivité, les habitants et aussi et surtout pour les contribuables.





Note sur GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Jean SIMONIN, Vice-Président

Il s'agit d'une compétence obligatoire, attribuée au 1er janvier 2018 par les lois MATPAM et NOTRÉ aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

La compétence GEMAPI était morcelée entre les syndicats de rivière et les Communautés de Communes et d'Agglomération sur le bassin versant de la Seille. Une cohérence à l'échelle du bassin versant de la Seille dans l'exercice de cette compétence s'imposait aux communautés de communes avec pour objectif :

Une gestion homogène et complète de la GEMAPI en respectant les cohérences hydrographiques du bassin versant.

Une solidarité amont/aval permettant de favoriser les réflexions à des échelles pertinentes de bassin afin de mieux préserver les milieux aquatiques et de bien gérer le risque inondation.

Une étude a donc été réalisée durant deux ans et demi avec la participation de l'ensemble des collectivités dont notre communauté de commune que j'ai représenté au travers de ma délégation. Nous avons ainsi formulé des propositions de gouvernance permettant de constituer une structure porteuse de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Seille :



UNE ÉTUDE EN 3 PHASES

1 QUI FAIT QUOI ? OÙ ? COMMENT ?

Etat actuel compétence

Inventaire et enjeux de l'exercice actuel de la compétence GEMAPI sur le bassin de la Seille

(ex: recensement moyens humains, financiers, actions milieux aquatiques...)

Le travail d'état des lieux en phase 1 vise à décrire la situation actuelle de la gestion des milieux aquatiques au sein du territoire (structures, moyens humains et budgétaires, actions réalisées ou engagées...)

2 QUELLES GESTIONS FUTURES ?

Définition d'un projet commun pour la gestion de la GEMAPI à l'échelle du bassin versant

Proposition de scénarii → réflexion périmètre et contour de la compétence future

La phase 2 comprend la proposition de trois scénarios de structuration future pour la gestion des milieux aquatiques. L'objectif étant d'apporter des éléments de réflexion pour la prise de décision concernant le choix d'un scénario à approfondir en phase 3

3 COMMENT METTRE EN PLACE LA COMPÉTENCE ?

Etude et mise en œuvre structuration de la compétence

Approfondissement du scénario retenu

Co-construction d'un programme d'action

Recettes et dépenses prévisionnelles de la compétence GEMAPI

La phase 3 consiste ainsi à développer sur les plans techniques, financiers et juridiques, le scénario préférentiel retenu par le comité de pilotage. La réflexion portera notamment sur les points suivants : modes de gouvernance envisageables, représentativité, coûts et financements futurs, clé de répartition... La réflexion sur le coût GEMAPI futur implique une participation pro-active des acteurs du territoire afin de définir ensemble les volontés locales en matière de restauration des rivières et de la gestion du risque inondation.

A l'issue de cette étude, les communautés de communes et d'Agglomération ont validé la création d'un **EPAGE** (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) couvrant le bassin versant de la Seille. L'EPAGE exercera les compétences suivantes :



L'EPAGE sera constitué de personnels techniques répartis sur le territoire. Un référent par commune sera identifié afin de faire remonter les problématiques rencontrées sur le bassin et de constituer un appui pour les actions locales. Ces référents se retrouveront lors de réunion de sous bassin versant afin de conserver une proximité de territoire. Afin de couvrir la contribution à l'EPAGE, votre communauté de commune financera sa participation par la taxe GEMAPI instaurée par la réglementation et ventilée entre 4 taxes (Taxe d'habitation des résidences secondaires, Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises). Après l'établissement des différentes démarches administratives, l'EPAGE sera opérationnel en juillet 2022.

Budget communautaire – 2021

ECONOMIE	VOIRIE	ENFANCE - SOCIAL
<p>3 zones artisanales : Beaurepaire, Mervans, St Germain du Bois</p> <p>1 pépinière d'entreprises avec 4 ateliers – bureaux</p> <p>1 bâtiment commercial avec 3 cellules</p> <p>Adhésion à Bresse Initiative</p>	<p>- 425 kilomètres de voirie d'intérêt communautaire</p> <p>Divers matériels (dameuse, barrières...) mis à disposition des communes</p>	<p>1 centre de loisirs itinérant 1 accueil du mercredi 1 relais petite enfance en 3 points : Mervans, St Germain du Bois, Savigny en Revermont 2 maisons d'hébergement avec 12 logements 1 service de portage de repas</p>
BUDGET ANNUEL* : 620 000€	BUDGET ANNUEL* : 620 000€	BUDGET ANNUEL* : 440 000€
CULTURE – SPORT - VIE ASSOCIATIVE	<p>* Les chiffres indiqués sont les prévisions budgétaires de l'année 2021 concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues dans les différents domaines mentionnés qui sont de la compétence de la CCB71.</p> <p>A ces chiffres s'ajoutent les investissements envisagés pour le programme de développement de la petite enfance : micro-crèche à Mervans, St Germain du Bois, Thurey et relais petite enfance à St Germain du Bois évalués à 2 500 000€, les recettes fiscales (impôts divers) perçues par la CCB71 ont été estimées pour 2021 à 760 000€ auxquelles s'ajoutent les dotations versées par l'Etat de l'ordre de 770 000€.</p>	
<p>Réseau de 8 bibliothèques : 30 000 ouvrages, 32 bénévoles 1 piscine avec 2 bassins : un plein air et un couvert un gymnase et un terrain de sport Divers matériels (stands, chapiteaux...) mis à disposition des communes et des associations</p>	BUDGET ANNUEL* : 310 000€	

Le bénévole idéal, C'EST VOUS !

Devenez
Intervenant Départemental
de Sécurité Routière

IDS^R



Renseignements au 03 85 21 29 20
securite-routiere-71@saone-et-loire.gouv.fr


PRÉFET
DE SAÛNE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

